



Communiqué de presse, le 6 avril 2023

À Mayotte, 5 300 à 9 500 enfants sont aujourd'hui non scolarisés ou déscolarisés

Commandée par un collectif d'associations et de fédérations présentes à Mayotte, une étude de l'Université Paris-Nanterre démontre que de 5 300 à 9 500 enfants de 3 à 15 ans ne vont pas ou plus à l'école à Mayotte¹, malgré l'obligation scolaire s'imposant à leur âge. Apprentis d'Auteuil Mayotte, Mlezi Maore (association du Groupe SOS) et la CNAPE partenaires de l'étude et témoins sur le terrain des effets de cette non-scolarisation, souhaitent agir pour résoudre cette situation désormais objectivée par ces travaux.

Apprentis d'Auteuil Mayotte, Mlezi Maore et la CNAPE, associations et fédérations partenaires de l'étude « *Non-scolarisation et déscolarisation à Mayotte : dénombrer et comprendre* » menée par Gilles Séraphin et Tanguy Mathon-Cécillon (Université Paris-Nanterre), dévoilent aujourd'hui que **5 % à 8,8 % des enfants en âge d'être scolarisés (de 3 à 15 ans révolus, selon la méthode retenue) à Mayotte ne le sont pas.**

La non scolarisation d'enfants résidant en France va à l'encontre de la Convention internationale des droits de l'enfant², de nos principes constitutionnels³, de ce que nous savons être le meilleur pour eux, mais aussi de ce que nous espérons pour Mayotte – dont le futur devra être assuré par ceux qui y grandissent aujourd'hui. En tant qu'acteurs du champ social et de l'éducation, nos équipes de terrain sont chaque jour confrontées à la situation de ces enfants qui ne semblent pas connaître le chemin de l'école, ou en ont été détournés.

Le chiffre plancher de 5 300 enfants, découvert par l'étude, souligne le fait que ces besoins sont plus élevés que le rythme des réponses proposées actuellement. **Le but de cette étude n'est toutefois pas de pointer des responsables, d'accuser ou de dénoncer des dysfonctionnements, mais bien de réfléchir collectivement aux réponses à apporter, en responsabilité.** Les causes de la non-scolarisation des enfants à Mayotte sont multiples, historiques, sociales et économiques : nous appelons à un travail collectif avec l'État, les

¹ Sur 108 000 enfants de cette classe d'âge.

² Convention internationale des droits de l'enfant, article 28, « *Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation (...). Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous* ».

³ Préambule de la Constitution française de 1946, article 13 : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État.* »

collectivités territoriales, les habitants, les acteurs associatifs, pour proposer en commun des solutions durables à Mayotte et ainsi construire les citoyens de demain.

Nous appelons à des efforts spécifiques en matière d'éducation et d'accompagnement, motivés par l'urgence d'accompagner et scolariser des enfants qui sont livrés à eux-mêmes, sans cadre éducatif et pour lesquels chaque mois loin de l'école engendrera des besoins supplémentaires, plus tard. Au-delà de la question de la scolarisation, les équipes qui se trouvent sur le terrain font plusieurs constats :

- Ouvrir des salles de classe est indispensable mais ne suffit pas : « aller-vers » ces enfants est aussi nécessaire, là où ils se trouvent, dans l'espace public, pour les aider à construire un projet personnel et les (ré)habituer à un contexte scolaire – sous peine de les faire (re)décrocher rapidement de l'école ;
- Ces jeunes doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement global : aide alimentaire, accès aux biens de première nécessité, insertion sociale ;
- Les parents de ces jeunes et leur entourage familial doivent eux aussi être accompagnés dans leur parentalité, afin qu'ils aient toutes les clefs pour offrir un cadre éducatif à leurs enfants.

Au travail d'objectivation, désormais clos mais que nous souhaitons voir poursuivi dans le temps, doit succéder un travail collectif important, en bonne intelligence et assorti de moyens supplémentaires aux efforts aujourd'hui consentis, pour ne pas laisser de côté ces milliers d'enfants, et aggraver les difficultés sociales déjà existantes à Mayotte. Dans le même esprit qui a mené à la mise en place de cette étude – collectif, basé sur des faits et en recherchant des solutions – nous nous mettons à la disposition des pouvoirs publics pour apporter rapidement des solutions pérennes aux enfants de Mayotte.

Contacts presse :

- Apprentis d'Auteuil : Anne Lambert de Cursay, responsable des relations médias – 07 61 29 58 70 – anne.lambert-de-cursay@apprentis-auteuil.org
- CNAPE : Lorette Privat, responsable de pôle « Protection de l'enfance », référente outre-mer - 06 19 76 26 29 - l.privat@cnape.fr
- Groupe SOS : Fiona Guitard, responsable communication externe - 07 88 44 26 19 – fiona.guitard@groupe-sos.org